



ECHEC DES NEGOCIATIONS et APRES ?

Les **négociations salariales à PCA** n'ont pas abouti à un accord. Une lettre ouverte a été adressée au Directeur Général et au Président du Conseil d'Administration en intersyndicale. La réponse de la direction (voir annexe) ne prend pas en compte la demande des salariés d'augmentation du pouvoir d'achat, considérant que l'effort a déjà été fait.

Notre Directeur Général explique dans sa réponse à notre lettre ouverte du 2 avril dernier :

- La reconnaissance des compétences des expertises et des prises de responsabilité à 1.70% : **c'est la même enveloppe que pour 2021 alors que l'inflation n'avait pas atteint les sommets que nous connaissons,**
- La non-absorption des rémunérations des compétences individuelles (RCI) suite à la reconnaissance d'une prise d'expertise par les salariés : **c'est une revendication portée par des syndicats depuis plusieurs années justifiée par la faiblesse de la différence des grilles de salaire entre métiers, d'ailleurs le manque d'attractivité de nos métiers et son corollaire les difficultés de recrutement nous donnent raison,**
- Le principe d'une indexation trimestrielle de l'indemnité de résidence : **ne nous apporte rien de plus sur une année,**
- L'accompagnement des fins de carrières, la mobilité douce, le versement des droits inscrits au CET pour la retraite **sont des sujets que nous portons aussi mais qui ne sont pas à confondre avec les négociations salariales.**

Quant à l'abondement au PERCO et au PEE, la mutuelle, les berceaux en crèches, les chèques déjeuners, ce sont évidemment **de belles réussites collectives qui ont été négociées conjointement il y a plusieurs années** (certaines suites à des mouvements sociaux) et qui n'ont pas à être remis en balance sur les négociations sur le pouvoir d'achat de 2022.

Ou alors les acquis sociaux PCA sont tout sauf ACQUIS !

**AUJOURD'HUI encore et toujours nous demandons une augmentation salariale COLLECTIVE que NOTRE entreprise est largement capable d'assumer sans être en péril, les comptes de NOTRE CR en attestent.
Les marges de progression de la Direction sont donc conséquentes...**

Il en résulte de la part des salariés un mécontentement et une colère qui ne demandent qu'à s'exprimer. De nombreuses Caisses Régionales ont déjà manifesté leur grogne.

Défendons nos droits, notre santé et notre pouvoir d'achat !